

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !



CAHIER DES CHARGES

De la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
SPORTS EQUESTRES

NIVEAU :
Moniteur Sportif Animateur Généraliste

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :
Ligue Equestre Wallonie Bruxelles

VERSION 3.1 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le .././....



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Opérateur de formation : LEWB

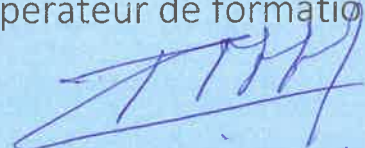

EUGÈNE MATHY
PRÉSIDENT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.1.1. Siège social et administratif	7
1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres	7
1.2 Introduction générale de la formation	7
1.3 Homologation et certification	8
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES.....	9
2.1 Moniteur Sportif animateur	10
2.1.1. Prérequis	10
2.1.2. Profil de fonction.....	10
2.1.3. Public cible	11
2.1.4. Cadre d'intervention	11
2.1.5. Cadre d'autonomie et de responsabilité.....	11
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 12	
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif animateur Généraliste ».....	12
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3 Durée théorique de la formation	13
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	13
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	14
3.6.1. Inscription préalable :	14
3.6.2. Inscription définitive :	14
3.6.3. Délai imparti aux procédures :	14
3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation.....	15
3.8 Protection des données personnelles.....	15
3.9 Modalités de paiement en ligne.....	17
3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.).....	17
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	19
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	19
4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	19
4.0.2 Taxonomie.....	22
4.0.3 Modalités d'enseignement.....	24
4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage	25
4.0.5 Evaluation.....	25
4.0.6 Synoptique	28

4.0.7	Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.....	29
4.0.8	Parcours de formation	30
4.1	Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	31
4.2	Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie.....	38
4.3	Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	49
4.4	Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.....	56
4.5	Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie	61
4.6	Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Animateur Généraliste .	66
4.7	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours).....	66
4.8	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours.....	68
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	69
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	70
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	71
6.2	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	71
6.3	Publicité des accès aux évaluations.....	73
6.4	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	73
6.5	Nombre de sessions d'évaluation.....	74
6.6	Contenus et exigences des évaluations	74
6.7	Règlementation des évaluations	77
6.8	Constitution du jury d'évaluation.....	77
6.9	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....	78
6.10	Motivation du résultat en délibération	78
6.11	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	80
6.12	Procédure de communication des résultats aux candidats	81
6.13	Recours et procédures.....	81
7.	CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)	83
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	83
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	84
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	87
7.4	Entretien de VAFE	89
7.5	Frais de procédure pour une VAFE	90
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	90
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	91
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	91

7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	92
7.9	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	94
8	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE.....	95
9.	ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« ***fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues*** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° *les données administratives de l'opérateur ;*
- 2° *la description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *la description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *la description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *la description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;*
- 8° *la description des règles de délivrance des attestations de réussite.*

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° *cadre institutionnel et législatif ;*
- 2° *didactique et méthodologie ;*
- 3° *facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;*
- 4° *aspects sécuritaires et préventifs ;*
- 5° *éthique et déontologie ;*
- 6° *management. »*

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégué*).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl - LEWB

1.1.1. Siège social et administratif

Rue de la Pichelotte, 11 à 5340 GESVES
Tél : 083/23.40.75 - Fax : 083/21.82.61 / Site internet : www.lewb.be

1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres

Président de l'opérateur délégué :
Monsieur Eugène MATHY – eugene.mathy@lewb.be

Responsables Formation des Cadres de l'opérateur délégué :
Mademoiselle Karin BOULANGER - karin.boulangier@lewb.be
Mademoiselle Alison FRAIKIN : alison.fraikin@lewb.be

Conseiller Pédagogique :
Madame Marcelle NEJSZATEN-KETTMUS - marcelle.nejszaten@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

De tous les sports, les Sports Équestres font partie des plus complexes. En effet, ils comprennent une multitude de disciplines, certaines Olympiques, d'autres non-Olympiques mais reconnues par la Fédération Équestre Internationale et quelques-unes, indépendantes. Cette considération oblige à avoir un dispositif de formation des Moniteurs de qualité et tenant compte des points communs et des différences de toutes ces disciplines.

De surcroît, aujourd'hui, pour prétendre à des labels pédagogiques et à l'octroi de subsides de l'Adeps, il faut faire preuve d'un encadrement breveté Adeps.

La LEWB est depuis de nombreuses années reconnue par les services de l'Adeps comme fédération déléguée pour l'organisation des formations de cadres en Sports Equestres. Le souci des responsables fédéraux est de répondre aux exigences édictées par l'Adeps, car ils ont conscience que perfectionner la pratique d'un sport équestre à des enfants, adolescents ou adultes est une tâche sérieuse qui ne s'improvise pas.

La démarche consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations mises en place à partir de 2024.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3 Homologation et certification

Le brevet de *Moniteur Sportif Animateur* est homologué/certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « initiateur sportif ». (cf. « référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « initiateur sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)* ;
- du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Animateur

2.1.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Sports équestres

- Age minimum pour participer à la formation : à partir du commencement de l'année dans laquelle le candidat atteint 15 ans ;
- Posséder le brevet du 1er Degré LEWB ou une équivalence délivrée par une FN étrangère. Si le candidat à minimum 30 ans, il a la possibilité de s'inscrire sans 1^{er} Degré (E.U.)

2.1.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Sports équestres

- Animer les activités de découverte
 - Animer les séances de découverte, diversifier l'activité équestre de base pour permettre de s'amuser individuellement et collectivement et fidéliser à la pratique équestre ;
 - Motiver à l'apprentissage équestre et développer progressivement des habiletés motrices spécifiques à l'équitation ;
 - Encadrer les élèves aux écuries, pour les soins aux chevaux.
- Sensibiliser aux aspects sécuritaires
 - Développer progressivement les comportements justes et sécuritaires ;
 - Sensibiliser à une connaissance élémentaire des notions de psychologie du cheval.
- Participer aux soins, à l'entretien et au maintien
 - Aider au maintien de la propreté des installations ;
 - Aider aux soins de base des équidés ;
 - Aider à la bonne utilisation et au bon entretien du matériel de base.
- Participer à l'utilisation et la valorisation de la cavalerie
- Participer à l'animation de la structure
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif ;
 - Accueillir et mettre en confiance les nouveaux cavaliers et leur famille ;
 - Inscrire ses activités au sein de la structure en tenant compte du contexte général du paysage équestre.

2.1.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Sports équestres

- Tous les âges ;
- Praticants novices et débutants ;
- Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives

2.1.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Sports équestres

- Programme d'animation à l'équitation élémentaire dans les Poneys-Clubs et les Centres Équestres labellisés LEWB ;
- Programme Adeps de formation équestre à l'équitation élémentaire.

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité : Sports équestres

- Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif animateur Généraliste »

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération : <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation :
 - minimum pour l'ouverture officielle d'une session de formation : 10
 - maximum, ou pour un éventuel dédoublement de session : 20
 - L'opérateur de formation se réserve le droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- Formule en externat
- Pour être sélectionné, comme Centre d'organisation, d'un cours de formation de Moniteur Sportif animateur, un Centre Sportif doit pouvoir offrir les infrastructures et équipements suivants :
 - Pour les cours de pratique et de méthodologie-didactique :
 - une carrière extérieure sablée, d'une superficie minimum de 800 m², clôturée ;
 - un manège couvert d'une superficie minimum de 400m² ;
 - un set de matériel d'entraînement, incluant cavalettis, cônes, plots directionnels ;
 - des places permettant d'installer les stagiaires pendant les séances de démonstration ;
 - des lettres de repère ;
 - des cavaliers et des chevaux, avec leur matériel, aptes à participer comme élèves aux cours de méthodologie-didactique.
 - Pour les cours théoriques :
 - une salle de cours permettant d'accueillir un groupe de 20 personnes ;
 - du matériel didactique : tableaux, rétroprojecteur, projecteur, vidéo, etc.
- La formation est organisée au minimum 1 fois par an
- Schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage					
Formation MSA ni Généraliste en sports équestres					Consolidation
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5	Recyclages Formations complémentaires et continues
Prérequis	Inscription	Formation théorique et pratique	Evaluations théoriques et pratiques	Homologation du brevet MSA ni Généraliste en sports équestres	

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Les Formateurs diplômés « Moniteurs » doivent avoir une licence F en cours, les autres doivent présenter la preuve d'une couverture d'assurance R.C.
- Obligation de communiquer aux candidats (délais précis avant le début de la formation spécifique) les modalités, programmation, horaires, lieux de cours.
- Le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour la formation « Moniteur Sportif Animateur Généraliste en sports équestre ». Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via le site des formations de cadres sportifs.
- L'âge min. pour l'homologation d'un diplôme spécifique par l'AG Sport est de 16 ans.
- Etre en ordre de licence minimum 01.
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions.
- L'accès aux cours spécifiques, nécessite des prérequis expliqués au point 2.1.1.
- Le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- La présence/participation au cours est obligatoire.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3 Durée théorique de la formation

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail » et les volumes horaires pour chaque module sont repris dans les fiches ECTS de la section 4.0.6 de ce document.

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Preuve d'une licence LEWB en cours de validité ;
- L'inscription s'effectue par E-mail envoyé à l'adresse email renseignée au point 1 de ce cahier des charges ([lien ici](#));
- ~~L'inscription s'effectue par E-mail Un bulletin d'inscription ad hoc ;~~
- Les documents attestant une équivalence au 1er Degré LEWB ou sur demande, la preuve de réussite du Brevet ;

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats se fera via le site internet <https://www.lewb.be> au moins un mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque formation seront communiqués sur le site internet <https://www.lewb.be>.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription (frais d'homologation ADEPS et syllabus compris) pour les éditions 2024 s'élèvent à 180 € (30€ par module isolé). Ces montants sont revus chaque année civile.
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception.

3.6.1. Inscription préalable :

- Le candidat doit envoyer sa demande d'inscription sur le document ad-hoc ou autre support informatique spécifique à l'Opérateur de formation (disponible sur le site internet www.lewb.be) dûment complétée, à l'adresse de l'Opérateur, comme repris en section 1 ci-avant, par voie postale et/ou électronique.
- Il recevra un accusé de réception accompagné d'une liste des documents du dossier restants à fournir.
- Ces documents devront parvenir dans les mêmes conditions que celles reprises ci-dessus.

3.6.2. Inscription définitive :

- L'inscription définitive aux formations est conditionnée au paiement des droits d'inscriptions ad hoc ;
- Une fois le dossier complet accepté ;
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyée au candidat ;
- Le montant de l'inscription (180 € en 2024) devra être acquitté au moment de l'inscription ;
- Si le candidat souhaite des modalités particulières de paiement, il devra en faire la demande préalable, auprès de l'Opérateur, qui devra y apporter une réponse écrite.
- Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de paiement qui déterminera la liste des inscrits.

3.6.3. Délai imparti aux procédures :

- Document d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc : au moins 15 jours avant le 1er jour de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation et/ou aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur la non-proclamation des résultats obtenus ;
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions. Il n'est pas non plus possible ni accepté de s'inscrire entre la 1ère et la seconde session d'évaluation ;

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, le candidat doit transmettre la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. Dans tous les cas, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une demande de VAFE.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation.

- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques et est en phase avec les modalités d'organisation et accepte que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'opérateur de formation délégataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via cette adresse : protectiondesdonnees@cfwb.be. Pour l'opérateur de formation l'adresse est la suivante : florence.hennuy@lewb.be.

3.9 Modalités de paiement en ligne

- Pas d'application

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667> .

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives.
- Etc.

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (**La description des programmes et contenus de formation**).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillé dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
- ✓ **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- ✓ **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le

terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire »*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.*) ;

- ✓ **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (*exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- ✓ **SF comportementaux liés à l'apprenance** :
L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁵ liés à l'apprenance sont déclinés.

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR	Organiser son temps, son espace, son matériel

⁵ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

✓ **SF comportementaux liés à la fonction :**

Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés "**soft-skills**". Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

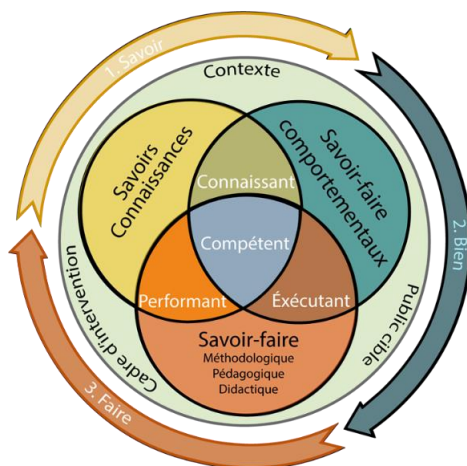
Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP⁶, Commission UE, 2012)



Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « *l'acte mental* » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ *Taxonomie des savoirs*

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

⁶ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

✓ Taxonomie des compétences

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter, définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens des actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter, classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passer vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer, calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passer vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre, adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passer à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter, transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innovner, provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (*Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams*).
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (*Par exemple via la plateforme LMS⁷ Moodle*). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie⁸ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »⁹ :

- C = Concept.s (*ou Connaissance.s ou Compétence.s*)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

⁷ LMS = Learning Management Système

⁸ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

⁹ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (*participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

Exemple d'un module :

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				01:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
<i>Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone</i>				
Evaluation				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.0.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation** : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- ✓ **Types d'évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - **Formative - continue - permanente** : C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses

prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.

- **Sommative ou certificative** : Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.

✓ **Forme d'évaluation** : *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., pds., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			v

Formes	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

✓ **Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage**

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

- Pour le niveau MSAnimateur :

Synoptique MS Animateur et charge de travail des cours spécifiques																			
Présentiel 18:10			Distanciel synchrone 13:00			Distanciel asynchrone 0:00			Charge théorique totale			31:10							
Thématique 1				Thématique 2				Thématique 3				Thématique 4				Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif				Didactique et méthodologie				Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Aspect sécuritaire et préventif				Éthique et déontologie			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	1:30	0:00	Ens/Form S.	6:00	3:00	0:00	Ens/Form S.	1:00	5:00	0:00	Ens/Form S.	0:00	1:30	0:00	Ens/Form S.	0:00	2:00	0:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	8:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00	Eval S.	0:40	0:00	0:00	Eval S.	0:30	0:00	0:00	Eval S.	0:30	0:00	0:00	Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	1:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:30	1:30	0:00	Charge théo. travail	15:40	3:00	0:00	Charge théo. travail	1:30	5:00	0:00	Charge théo. travail	0:30	1:30	0:00	Charge théo. travail	0:00	2:00	0:00
Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	18:40			Charge théo. totale	6:30			Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	2:00		
CS011				CS021				CS031				CS041				CS051			
Organisation des sports équestres belges				Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques				Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base				Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur				Intégration à la vie du centre équestre			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:30	0:00	Ens/Form S.	0:00	2:00	0:00	Ens/Form S.	1:00	2:00	0:00	Ens/Form S.	0:00	0:30	0:00	Ens/Form S.	0:00	1:00	0:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00	Eval S.	0:30	0:00	0:00	Eval S.	0:30	0:00	0:00	Eval S.	0:10	0:00	0:00	Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:10	0:30	0:00	Charge théo. travail	0:30	2:00	0:00	Charge théo. travail	1:30	2:00	0:00	Charge théo. travail	0:10	0:30	0:00	Charge théo. travail	0:00	1:00	0:00
Charge théo. totale	0:40			Charge théo. totale	2:30			Charge théo. totale	3:30			Charge théo. totale	0:40			Charge théo. totale	1:00		
CS012				CS022				CS032				CS042				CS052			
Les brevets LEWB				Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques				Transmission des connaissances de base de l'hippologie				Notions de base de la psychologie du cheval				Entretien des installations			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:30	0:00	Ens/Form S.	6:00	0:00	0:00	Ens/Form S.	0:00	2:00	0:00	Ens/Form S.	0:00	1:00	0:00	Ens/Form S.	0:00	1:00	0:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	6:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00	Eval S.	0:00	0:00	0:00	Eval S.	0:00	0:00	0:00	Eval S.	0:20	0:00	0:00	Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	1:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:10	0:30	0:00	Charge théo. travail	13:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	0:00	2:00	0:00	Charge théo. travail	0:20	1:00	0:00	Charge théo. travail	0:00	1:00	0:00
Charge théo. totale	0:40			Charge théo. totale	13:00			Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	1:20			Charge théo. totale	1:00		
CS013				CS023				CS033											
Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur				Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers				Utilisation et entretien des harnachements											
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.								
Ens/Form S.	0:00	0:30	0:00	Ens/Form S.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.	0:00	1:00	0:00								
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00								
Eval S.	0:10	0:00	0:00	Eval S.	0:00	0:00	0:00	Eval S.	0:00	0:00	0:00								
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00								
Charge théo. travail	0:10	0:30	0:00	Charge théo. travail	2:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	0:00	1:00	0:00								
Charge théo. totale	0:40			Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	1:00										
CS024																			
Outils d'animation																			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.																
Ens/Form S.	0:00	1:00	0:00																
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00																
Eval S.	0:10	0:00	0:00																
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00																
Charge théo. travail	0:10	1:00	0:00																
Charge théo. totale	1:10																		
																Légende Module dispensé en distanciel synchrone (visio) Module dispensé en présentiel Module dispensé en distanciel synchrone (visio) ET présentiel			

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

Module	RAA Macro MSAni	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS011	Reconnaître les éléments permettant d'inscrire ses activités au sein de sa structure en tenant compte du cadre institutionnel.	1	-
CS012	Discerner les principaux points d'organisation et de préparation des brevets (Licols, Étriers de bronze, argent et or)	2	-
CS013	Distinguer les notions élémentaires de responsabilité civile et pénale en vue de s'y référer dans ses fonctions d'Animateur	2	-
CS021	Intégrer les principes élémentaires de la pédagogie spécifique en vue de les appliquer dans ses pratiques d'animateur	3	-
CS022	Appliquer et intégrer les principes méthodologiques fondamentaux permettant d'animer les séances de découverte de l'activité équestre de base	-	3
CS023	Distinguer les différents outils d'animation d'une reprise de détente de plusieurs cavaliers adaptée aux différents publics en vue de les appliquer	2	-
CS024	Expliquer les techniques d'animation à appliquer dans le cadre d'un projet ou un jeu (existant ou inventé) pour l'accueil des cavaliers ou l'animation des séances théoriques	3	-
CS031	Examiner les fondamentaux techniques en équitation de base	3	-
CS032	Reconnaître les notions de base en hippologie de manière générale et spécifique au passage des brevets (jusqu'à Etrier d'Or)	1	-
CS033	Reconnaître ou identifier les indispensables à la bonne utilisation et au bon entretien du matériel de base	1	-
CS041	Distinguer les droits et les devoirs du cavalier, lors de la conduite en extérieur d'un équidé à pied et/ou à cheval en vue de les intégrer dans le cadre de ses fonctions d'animateur	2	-
CS042	Reconnaître les notions fondamentales/de base de la "psychologie" du cheval en vue de les intégrer dans ses animations avec l'objectif de garantir la sécurité de tous	1	-
CS051	Reconnaître les principes de base permettant de s'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif	1	-
CS052	Reconnaître les principes de base permettant d'aider au maintien de la propreté des installations	1	-

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

Agencement du dispositif des cours spécifiques

Bloc synchrone distanciel (Visio)		Bloc synchrone présentiel		Bloc "Evaluation"	
Code	Titre du module	Vol Horaire	Code	Titre du module	Vol Horaire
CS011	Organisation des sports équestres belges	0:30:00	CS022	Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques	12:00:00
CS012	Les brevets LEWB	0:30:00	CS023	Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers	2:00:00
CS013	Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur	0:30:00	CS031	Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base	1:00:00
CS033	Utilisation et entretien des harnachements	1:00:00			
CS052	Entretien des installations	1:00:00			
CS021	Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques	2:00:00			
CS041	Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur	0:30:00			
CS042	Notions de base de la psychologie du cheval	1:00:00			
CS024	Outils d'animation	1:00:00			
CS051	Intégration à la vie du centre équestre	1:00:00			
CS031	Sciences Equestres : les fondamentaux techniques	2:00:00			
CS032	Transmission des connaissances de base de l'hippodrome	2:00:00			
		13:00:00			15:00:00
			31:10:00		3:10:00

MSini
incluant
MSAni

4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module		Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
RAA Macro MSAni			
011	Reconnaître les éléments permettant d'inscrire ses activités au sein de sa structure en tenant compte du cadre institutionnel.	1	-
012	Discerner les principaux points d'organisation et de préparation des brevets (Licols, Étriers de bronze, argent et or)	2	-
013	Distinguer les notions élémentaires de responsabilité civile et pénale en vue de s'y référer dans ses fonctions d'Animateur	2	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3**
- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:**
 - CS011 Organisation des sports équestres belges
 - CS012 Les brevets LEWB
 - CS013 Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur
- **Descriptif des modules de cours de la thématique « Cadre institutionnel et législatif »:**
Voir les pages suivantes

1. Code et titre du module

CS011

Organisation des sports équestres belges

2. Résumé / présentation

Ce module de formation présente dans un 1er temps, l'organigramme général des structures des sports équestres et les structures faisant partie du paysage général des sports équestres de la LEWB. A savoir : la LEWB elle-même, la FRBSE, AISF, COIB, Adeps et les Groupements Equestres Communautaires. Ensuite, ce module présente succinctement, les différentes disciplines de la LEWB ainsi que son plan de formation.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître les éléments permettant d'inscrire ses activités au sein de sa structure en tenant compte du cadre institutionnel.	√							
Micro	Identifier les éléments permettant de se situer dans le cadre institutionnel régissant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles	√							
	Identifier les éléments permettant de se situer dans le cadre institutionnel régissant les sports équestres	√							
	Identifier les éléments permettant de se situer dans le cadre institutionnel régissant les sports équestres au niveau de la LEWB	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:30	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs). Epreuve sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples). 5 questions à choix multiples à 2 points soit un maximum possible de 10 points. (+2 si réponse correcte - 0 si mauvaise réponse ou pas de réponse). Il y a 3 choix par question.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application.

- **2 points ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **3 ou 4 points = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 5 et 7 points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **8 points ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis**

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Les brevets LEWB	CS012	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS012

Les brevets LEWB

2. Résumé / présentation

Le contenu de ce module de formation se développe en 3 temps. Dans un 1er temps, ce module explique très succinctement les "Etriers de Couleurs" spécifiques au "Poney Club Wallonie-Bruxelles". Ensuite, sont développées les modalités d'organisation et de jugements des "Licols Blancs, Bleus, Rouges et Noirs". La 3ème et dernière partie est quant à elle dédiée aux modalités d'organisation et de jugement des Etriers de Bronze, Argent et Or.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les principaux points d'organisation et de préparation des brevets (Licols, Étriers de bronze, argent et or)		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√			√

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:30	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs). Epreuve sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples). 5 questions à choix multiples à 2 points soit un maximum possible de 10 points. (+2 si réponse correcte - 0 si mauvaise réponse ou pas de réponse). Il y a 3 choix par question.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application.

- **2 points ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **3 ou 4 points = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 5 et 7 points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **8 points ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Organisation des sports équestres belges	CS011	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS013

Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur

2. Résumé / présentation

Le contenu théorique de ce module de formation, explique les principes généraux sur lesquels se base cette notion de responsabilité civile en tant que Moniteur dans le contexte de l'encadrement des activités.

La responsabilité Civile peut être engagée dans différents hypothèses qu'il est important de connaître. Il en est de même concernant les trois conditions qui doivent être

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les notions élémentaires de responsabilité civile et pénale en vue de s'y référer dans ses fonctions d'Animateur		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				√			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:30	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs). Epreuve sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples). 5 questions à choix multiples à 2 points soit un maximum possible de 10 points. (+2 si réponse correcte - 0 si mauvaise réponse ou pas de réponse). Il y a 3 choix par question.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application.

- **2 points ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- **3 ou 4 points = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- **Entre 5 et 7 points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- **8 points ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis**

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie et didactique de l'initiation en équitation pratique	CS022	*
			Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur	CS041	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans). Juriste ou avocat.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module		Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS021	Intégrer les principes élémentaires de la pédagogie spécifique en vue de les appliquer dans ses pratiques d'animateur	3	-
CS022	Appliquer et intégrer les principes méthodologiques fondamentaux permettant d'animer les séances de découverte de l'activité équestre de base	-	3
CS023	Distinguer les différents outils d'animation d'une reprise de détente de plusieurs cavaliers adaptée aux différents publics en vue de les appliquer	2	-
CS024	Expliquer les techniques d'animation à appliquer dans le cadre d'un projet ou un jeu (existant ou inventé) pour l'accueil des cavaliers ou l'animation des séances théoriques	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 4**
- **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
 - CS 021 Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques
 - CS 022 Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques
 - CS 023 Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers
 - CS 024 Outils d'animation
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
Voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS021

Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques

2. Résumé / présentation

Le Moniteur d'équitation est un "Homme de Cheval" qui joint à ses qualités équestres, le don de transmettre sa science d'une façon claire, à tous. Mais comment la transmettre et qui plus est, à différents publics ? Ce module de formation commence par la définition de la pédagogie générale en équitation. Ensuite, vient la présentation de l'ensemble des qualités, des attitudes attendues de la part d'un Moniteur Sportif Animateur Généraliste en Sports Equestres, dans le contexte de ses activités d'encadrement et les rôles qu'il doit assumer. Le vocabulaire spécifique pour les commandements y est expliqué. Enfin, ce module permet de comprendre comment construire une fiche pédagogique, simplifiée.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes élémentaires de la pédagogie spécifique en vue de les appliquer dans ses pratiques d'animateur			√					
Micro	Discerner les éléments clés de la communication spécifique à l'animation de leçon en équitation		√						
	Discerner les principes méthodologiques fondamentaux pour s'adapter aux différents publics		√						
	Distinguer différents outils et techniques fondamentales d'animation		√						
	Distinguer les éléments fondamentaux des méthodes et pratiques d'enseignement requises pour transmettre des compétences (savoir - savoir-faire – savoir-être)		√						
	Distinguer les principes fondamentaux permettant au Moniteur d'être placé correctement sur la piste		√						
	Sélectionner les termes spécifiques, les expressions justes et précises		√						
	Discerner les éléments fondamentaux permettant de concevoir une fiche pédagogique simplifiée		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√	√	√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	QCM	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	2:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs). Epreuve sous forme de QCM sur 16 points (Questionnaire à choix multiples) + 2 questions ouvertes sur 24 points. Le total est donc sur 40 points.

Pour la partie QCM, 8 questions à 2 points soit un maximum possible de 16 points. (+2 si réponse correcte - 0 si pas de réponse ou mauvaise réponse). Il y a 3 choix par question.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application.

- **10 points ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- **Entre 11 et 19 points = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- **Entre 20 et 31 points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- **Entre 32 et 40 points = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis**

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie et didactique de l'initiation en équitation pratique	CS022	**
			Sciences Equestres : les fondamentaux techniques de base	CS031	*
			Transmission des connaissances de base de l'hippologie	CS032	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS022

Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques

2. Résumé / présentation

Ce module théorico-pratique est un module que l'on peut qualifier d'intégrateur. Le candidat sera mis en situation d'enseignement pour appliquer les notions de communication et d'animation adaptées aux différents publics et appliquer les méthodes et pratiques élémentaires d'enseignement, requises pour transmettre des compétences aux cavaliers. Le candidat devra préparer ses leçons et ensuite les animer tant aux écuries, qu'à la longe.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer et intégrer les principes méthodologiques fondamentaux permettant d'animer les séances de découverte de l'activité équestre de base							✓	
	Appliquer et intégrer les principes méthodologiques fondamentaux permettant de motiver à l'apprentissage équestre et de développer progressivement des habiletés motrices spécifiques à l'équitation							✓	
Micro	Appliquer les principes permettant de concevoir une fiche pédagogique simplifiée							✓	
	Appliquer les principes permettant de préparer et d'animer une séance d'apprentissage à la longe en piste							✓	
	Distinguer les éléments clefs des 3 fiches pédagogiques "à la longe"		✓						
	Distinguer les éléments clefs des 3 fiches pédagogiques "aux écuries"		✓						
	Appliquer les principes permettant de préparer et d'animer une séance visant à l'encadrer les élèves aux écuries, pour des ateliers d'apprentissage								✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				✓	✓	✓	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓		✓					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				12:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:00	0:00	0:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:00	0:00	0:00	6:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "pratique" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE PARTIQUE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs-faire".

Le candidat doit remettre au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (6). Ce fichier servira de plus-value ou de moins-value, lors de l'évaluation de la note d'ensemble. Le candidat anime ensuite une leçon aux écuries et une à la longe, choisies parmi les thèmes repris dans la liste établie.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **A : Acquis** – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : Cf. grille d'évaluation

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques	CS021	**
			Sciences Equestres : les fondamentaux techniques de base	CS031	**
			Transmission des connaissances de base de l'hippologie	CS032	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Partie théorique : salle de classe : tableau blanc avec feutre + flipchart avec marqueurs. Partie pratique : poney ou cheval - licol + longe - bac à brosses complet - selle + tapis de selle + sangle - bridon - longe + chambrière.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation en méthodologie interactive.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après



COMMISSION PEDAGOGIQUE L.E.W.B.					
EXAMEN DE METHODOLOGIE - DIDACTIQUE			MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR		
Candidat:		Endroit:		Date:	
Nom:					
Prénom:		1 ^{ère} Session - 2 ^{ème} Session			
<p>Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite</p> <p>Exigences minimales pour réussir : 1, 2, 3, 4 et 7 au minimum "A" + 5 et 6 au minimum EVA</p> <p>NA : Non Acquis - le candidat n'a pas développé la compétence attendue Plusieurs comportements observables attestent de manquements</p> <p>EVA : En Voie d'Acquisition - le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.</p> <p>A : Acquis - le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation</p> <p>AM : Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.</p>					
1. Personnalité et attitude	AM	A	EVA	NA	Remarques éventuelles
Aisance, dynamisme, déplacement...					
Attention à l'aspect sécuritaire					
Inspire le respect dans un bon climat relationnel					
2. Plan de la leçon	AM	A	EVA	NA	
Structure de la leçon en étapes logiques					
Respect d'une unité de matière					
Atteinte d'objectif opérationnel					
3. Exécution des exercices	AM	A	EVA	NA	
Clarté des consignes et adaptation au public					
Attention à la compréhension de l'élève					
Attention à la discipline du cheval					
Efficacité des remarques et corrections					
4. Organisation pratique	AM	A	EVA	NA	
Adaptation et disposition du Matériel					
Gestion du temps imparti					
Organisation spatiale					
Gestion de la paire					
5. Conclusion de la leçon	AM	A	EVA	NA	
Motivation à poursuivre le travail					
Faire prendre du plaisir à l'élève à la leçon					
6. Connaissance du sujet	AM	A	EVA	NA	
Maîtrise de la matière enseignée					
Cohérence dans les exposés					
7. Appréciation générale	AM	A	EVA	NA	
Aspect général de la leçon					
Remarques particulières					<u>Signature du Président du Jury</u>
Décision:		Admis - Ajourné - Refusé			

Cette feuille d'évaluation doit être remise au candidat, avec copie à la Commission Pédagogique

1. Code et titre du module

CS023

Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est un module théorico-pratique lors duquel le Formateur va dispenser une leçon de détente de chevaux et de cavaliers (candidats à cheval), en présentant les éléments constitutifs, les étapes, les règles à respecter et en insistant sur les points importants (sécurité...). Pour réaliser sa démonstration, le Formateur utilisera les techniques et les outils d'animation adéquats.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les différents outils d'animation d'une reprise de détente de plusieurs cavaliers adaptée aux différents publics en vue de les appliquer		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
			√			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation pour ce module. La présence et la participation du candidat est la condition de validation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Découverte de la pédagogie en équitation de base : théorie	CS021	**
			Méthodologie et didactique en équitation de base : pratique	CS022	*
			Sciences Equestres : fondamentaux techniques de base	CS031	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats maximum par session de formation.
Matériel	6 chevaux avec selles et bridons.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation en méthodologie interactive.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS024

Outils d'animation

2. Résumé / présentation

Ce module théorique dispensé en méthodologie interactive, a comme objectif principal de donner les concepts nécessaires au candidat, qui sera amené à présenter un jeu à utiliser pour l'animation des séances théoriques. Le candidat sera donc mis en situation de micro-enseignement.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer les techniques d'animation à appliquer dans le cadre d'un projet ou un jeu (existant ou inventé) pour l'accueil des cavaliers ou l'animation des séances théoriques			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√	√	√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "orale" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE PARTIQUE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs).

Le candidat présente un projet ou un jeu (existant ou inventé), qu'il pourrait utiliser pour l'accueil des cavaliers ou l'animation des séances théoriques.

Il a 10 minutes pour le présenter et le défendre devant le Jury.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **A : Acquis** – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : Cf. grille d'évaluation

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques	CS021	*
			Méthodologie et didactique de l'initiation en équitation pratique	CS022	*
			Transmission des connaissances de base de l'hippologie	CS032	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après



COMMISSION PEDAGOGIQUE L.E.W.B.					
EXAMEN DE METHODOLOGIE - OUTILS D'ANIMATION			MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR		
Candidat:		Lieu :		Date:	
Nom:					
Prénom:		1^{ère} Session		- 2^{ème} Session	
Règles et critères d'évaluation					
Exigences minimales pour réussir : 2, 3 et 4 au minimum "A" + 1 au minimum EVA					
<p>NA : Non Acquis - le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.</p> <p>EVA : En Voie d'Acquisition - le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.</p> <p>A : Acquis - le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation</p> <p>AM : Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.</p>					
1. Personnalité, attitude et communication	AM	A	EVA	NA	Remarques éventuelles
L'élève semble à l'aise					
L'élève regarde le jury					
L'élève gère son stress					
2. Outils d'animation	AM	A	EVA	NA	
Originalité du jeu - créativité					
Faisabilité du jeu					
Sécurité pour les élèves					
Matériel prévu					
Matériel réaliste					
Réalisable dans le temps					
Organisation spatiale du jeu					
Clarté de la description du jeu					
Différenciation pédagogique (possibilité de simplifier ou complexifier)					
Apport pédagogique du jeu - compétences identifiées					
Pédagogie inductive réalisée					
Cohérence dans les exposés					
3. Réponses aux questions	AM	A	EVA	NA	
Le candidat peut répondre aux questions posées					
4. Appréciation générale	AM	A	EVA	NA	
Aspect général de la leçon					
Remarques particulières					Signature du Président du Jury
<p>Décision: Admis - Ajourné - Refusé</p>					

Cette feuille d'évaluation doit être remise au candidat, avec copie à la Commission Pédagogique

4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module		Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS031	Examiner les fondamentaux techniques en équitation de base	3	-
CS032	Reconnaître les notions de base en hippologie de manière générale et spécifiques au passage des brevets (jusqu'à Etrier d'Or)	1	-
CS033	Reconnaître ou identifier les indispensables à la bonne utilisation et au bon entretien du matériel de base	1	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 3**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
 - CS031 Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base
 - CS032 Transmission des connaissances de base de l'hippologie
 - CS033 Utilisation et entretien des harnachements
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :** Voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS031

Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base

2. Résumé / présentation

L'équitation est un sport dans lequel beaucoup de paramètres s'entremêlent. Nous pouvons parler d'un "système" composé d'éléments comme la technique, la condition physique, le mental... L'objectif de ce module consiste principalement, à mettre en évidence les fondamentaux techniques de l'activité, que sont "S'équilibrer", "Avancer" et "Tourner". Les participants reçoivent un ensemble d'aides méthodologiques à utiliser pour transmettre plus facilement ces fondamentaux aux cavaliers. Enfin, une partie dédiée au travail à la longe, est également développé dans ce module de formation théorico-pratique.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Examiner les fondamentaux techniques en équitation de base			√					
Micro	Examiner les 3 fondamentaux techniques : "S'équilibrer »			√					
	Examiner les 3 fondamentaux techniques : "Avancer"			√					
	Examiner les 3 fondamentaux techniques : "Tourner"			√					
	Examiner les aides spécifiques à l'apprentissage des 3 fondamentaux techniques			√					
	Examiner les notions de base pour longer un cheval			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√		√			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√	√	√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	QCM	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	2:00	0:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs). Epreuve sous forme de QCM sur 16 points (Questionnaire à choix multiples) + 2 questions ouvertes sur 24 points. Le total est donc sur 40 points.

Pour la partie QCM, 8 questions à 2 points soit un maximum possible de 16 points. (+2 si réponse correcte - 0 si pas de réponse ou mauvaise réponse). Il y a 3 choix par question.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application.

- **10 points ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 11 et 19 points = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 20 et 31 points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **Entre 32 et 40 points = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
70%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie - Didactique	CS022	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation pour la partie théorique - 1 formateur pour 10 candidats pour la partie pratique.
Matériel	Partie théorique : Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio + Matériel pour prise de notes Partie pratique : 1 cheval avec longe et chambrière pour la pratique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS032

Transmission des connaissances de base de l'hippologie

2. Résumé / présentation

Ce module de formation théorique est dispensé en méthodologie interactive. Le candidat dispose normalement des connaissances suffisantes en Hippologie (détenteur du brevet 1er Degré LEWB) mais les maîtrise-t'il suffisamment pour les transmettre dans ses missions de préparation des cavaliers aux Etriers ? Nous reparcourons et précisons donc dans ce module, l'ensemble des contenus des Etriers de bronze, d'Argent et d'Or afin d'élever le niveau de maîtrise du candidat, tout en lui donnant des outils pour pouvoir transmettre ces connaissances aux cavaliers. Les contenus font référence à l'hippologie, aux harnachements, aux connaissances pratiques...

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4				
Macro	Reconnaître les notions de base en hippologie de manière générale et spécifique au passage des brevets (jusqu'à Etrier d'Or)	v							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					v		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				v		v	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	QCM	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	2:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation pour ce module. La présence et la participation du candidat est la condition de validation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Les Brevets de la LEWB	CS012	*
			Méthodologie Didactique	CS022	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS033

Utilisation et entretien des harnachements

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est un module pratique dans lequel le candidat apprend à animer un atelier de démontage - montage et entretien des bridons ainsi que des selles, pour des cavaliers novices, tout en revoyant les noms exacts des différentes parties.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître ou identifier les indispensables à la bonne utilisation et au bon entretien du matériel de base	√							
Micro	Reconnaître ou identifier les bonnes pratiques pour entretenir des bridons et autres matériel	√							
	Reconnaître les éléments permettant d'animer un atelier de démontage - montage et d'entretien de bridons	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
				√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation pour ce module. La présence et la participation du candidat est la condition de validation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation	CS022	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module		Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS041	Distinguer les droits et les devoirs du cavalier, lors de la conduite en extérieur d'un équidé à pied et/ou à cheval en vue de les intégrer dans le cadre de ses fonctions d'animateur	2	-
CS042	Reconnaître les notions fondamentales/de base de la "psychologie" du cheval en vue de les intégrer dans ses animations avec l'objectif de garantir la sécurité de tous	1	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
2
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CS041 Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur
 - CS042 Notions de base de la psychologie du cheval
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :** voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS041

Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur

2. Résumé / présentation

Comme son nom l'indique, ce module de formation est un module théorique dans lequel sont développés les droits et les devoirs élémentaires du cavalier, en "conduisant" sa monture à pied ou à cheval, en extérieur et donc entre autres sur la voie publique. Bien entendu, toutes ces notions sont présentées en regard du code de la route qui contient des interdictions et des obligations, qu'il est indispensable de connaître.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les droits et les devoirs du cavalier, lors de la conduite en extérieur d'un équidé à pied et/ou à cheval en vue de les intégrer dans le cadre de ses fonctions d'animateur		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				√			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:30	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs). Epreuve sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples). 5 questions à choix multiples à 2 points soit un maximum possible de 10 points. (+2 si réponse correcte - 0 si mauvaise réponse ou pas de réponse). Il y a 3 choix par question.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application.

- **2 points ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **3 ou 4 points = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 5 et 7 points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **8 points ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis**

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions élémentaires de principe de responsabilité du Moniteur	CS013	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS042

Notions de base de la psychologie du cheval

2. Résumé / présentation

La connaissance des notions de base de la psychologie du cheval est un atout indispensable à la compréhension de son comportement. Ce module de formation théorique permet de connaître les réactions et les attitudes du cheval afin d'y répondre, d'y remédier de manière adaptée, voire anticipative pour éviter tout conflit. Le candidat découvre, via ce module, l'impact des sens (ouïe, vision ...) des émotions principales comme la peur sur le comportement du cheval. L'objectif étant d'intégrer ces notions élémentaires dans ses animations, en vue d'optimiser la sécurité de tous et l'efficacité de son enseignement.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître les notions fondamentales/de base de la "psychologie" du cheval en vue de les intégrer dans ses animations avec l'objectif de garantir la sécurité de tous	√							
Micro	Identifier les notions permettant de repérer et d'anticiper les comportements du cheval pouvant occasionner un danger et y remédier	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:20	0:00	0:00	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs). Epreuve sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiple). 5 questions à choix multiples à 2 points soit un maximum possible de 10 points. (+2 si réponse correcte - 0 si mauvaise réponse ou pas de réponse). Il y a 3 choix par question.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application.

- **2 points ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **3 ou 4 points = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 5 et 7 points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **8 points ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis**

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
60%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur	CS013	*
			Méthodologie Didactique de l'initiation à l'équitation (pratique)	CS022	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module		Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
RAA Macro MSAni			
CS051	Reconnaître les principes de base permettant de s'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif	1	-
CS052	Reconnaître les principes de base permettant d'aider au maintien de la propreté des installations	1	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** 2
- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**
 - CS051 Intégration à la vie du centre équestre
 - CS052 Entretien des installations
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS051

Intégration à la vie du centre équestre

2. Résumé / présentation

Ce module de formation (théorique) présente dans un premier temps, les différents types d'organigrammes internes à la structure qui dépendent principalement de la taille de celle-ci. L'objectif étant que le Moniteur Sportif Animateur Généraliste en sports équestres s'y réfère à bon escient. Dans un second temps, est développée la notion d'accueil des nouveaux cavaliers et de leur entourage, dans la structure. Pour terminer, une attention particulière est portée sur les règles de bienséance, que doit respecter et appliquer en toutes circonstances c.a.d. aux écuries, durant les cours, à cheval, dans le Club-House et en promenade.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaitre les principes de base permettant de s'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif	√							
Micro	Identifier les repères permettant de situer dans l'organigramme du centre équestre en vue s'y référer	√							
	identifier ou reconnaître les règles élémentaires de bienséance avec ses collègues en toute circonstances	√							
	identifier ou reconnaître les règles élémentaires de bienséance avec les membres et les stagiaires en toute circonstances	√							
	Reconnaitre les principes élémentaires permettant d'accueillir les membres et les stagiaires du centre équestre de façon adaptée	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				√			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	QCM	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	1:00	0:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:00

8. Critères d'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation pour ce module. La présence et la participation du candidat est la condition de validation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	5%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions du principe de responsabilité du Moniteur	CS013	*
			Méthodologie didactique de l'initiation à l'équitation	CS022	*
			Entretien des installations	CS052	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS052

Entretien des installations

2. Résumé / présentation

Ce module de formation théorique dispensé en méthodologie interactive, présente les actions indispensables qu'il faut réaliser dans le cadre de l'entretien des écuries et du maintien de la propreté des abords du centre équestre.

3. Concepts / Mots-clés

- Pratique
- Communication
- Animation
- Longe
- Piste - Ecurie
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître les principes de base permettant d'aider au maintien de la propreté des installations	√							
Micro	Reconnaître les principes de base permettant d'aider au maintien de la propreté des écuries de son centre équestre	√							
	Reconnaître les principes de base permettant d'aider au maintien de la propreté des abords de son centre équestre	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	QCM	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation pour ce module. La présence et la participation du candidat est la condition de validation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	5%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Intégration à la vie du Centre Equestre	CS051	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Pas d'application
Encadrement	1 formateur pour 20 candidats maximum par session de formation
Matériel	Ordinateur, connexion internet stable + lien de connexion pour la visio Matériel pour prise de notes

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Animateur Généraliste

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir tableau synoptique) de ce document.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans chacune des fiches ECTS.

4.7 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'opérateur de formation, la fédération en concertation avec l'Administration générale du sport via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La fédération peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- Etc.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

	Module		Titres et qualifications et/ou Expériences utiles
	Code	Nom	
Théma 1	CS011	Organisation des sports équestres belges	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
	CS012	Les brevets LEWB	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
	CS013	Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans). Juriste ou avocat.
Thématique 2	CS021	Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
	CS022	Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation en méthodologie interactive.
	CS023	Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation en méthodologie interactive.
	CS024	Outils d'animation	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive.
Thématique 3	CS031	Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
	CS032	Transmission des connaissances de base de l'hippologie	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
	CS033	Utilisation et entretien des harnachements	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
Th 4	CS041	Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
	CS042	Notions de base de la psychologie du cheval	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
Th 5	CS051	Intégration à la vie du centre équestre	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).
	CS052	Entretien des installations	Moniteur Sportif Initiateur (ou Niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) ayant suivi une formation sur la méthodologie d'animation en distanciel et en méthodologie interactive. Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective spécifique à la thématique du module (min. 5 ans).

4.8 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours

	Module		<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
	Code	Nom	%	%
Théma 1	CS011	Organisation des sports équestres belges	30%	10%
	CS012	Les brevets LEWB	40%	
	CS013	Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur	30%	
Thématique 2	CS021	Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques	30%	50%
	CS022	Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques	40%	
	CS023	Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers	10%	
	CS024	Outils d'animation	20%	
Thématique 3	CS031	Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base	70%	25%
	CS032	Transmission des connaissances de base de l'hippologie	20%	
	CS033	Utilisation et entretien des harnachements	10%	
Th 4	CS041	Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur	40%	10%
	CS042	Notions de base de la psychologie du cheval	60%	
Th 5	CS051	Intégration à la vie du centre équestre	50%	5%
	CS052	Entretien des installations	50%	

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{re}. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

Cette formation ne nécessite pas de stages didactiques ou pédagogiques.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

Comme le rappelle le tableau de synthèse des évaluations ci-dessous, il y a 3 évaluations distinctes :

1. Champs des Savoirs
 - A. épreuve « Écrite »
 - B. épreuve « Orale »
2. Champs des Savoir-faire / épreuve « Pratique »

	Module		Modalité d'évaluation / validation			Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation	
	Code	Nom	Eval théorique		Eval pratique	Autre	%	%
			Ecrite	Orale				
Théma 1	CS011	Organisation des sports équestres belges	√				30%	10%
	CS012	Les brevets LEWB	√				40%	
	CS013	Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur	√				30%	
Thématique 2	CS021	Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques	√				30%	50%
	CS022	Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques			√		40%	
	CS023	Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers				√	10%	
	CS024	Outils d'animation		√			20%	
Thématique 3	CS031	Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base	√				70%	25%
	CS032	Transmission des connaissances de base de l'hippologie				√	20%	
	CS033	Utilisation et entretien des harnachements				√	10%	
Th 4	CS041	Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur	√				40%	10%
	CS042	Notions de base de la psychologie du cheval	√				60%	
Th 5	CS051	Intégration à la vie du centre équestre				√	50%	5%
	CS052	Entretien des installations				√	50%	
Exigences minimales de réussite >>			Min. "A" à chaque module évalué. Si échec, représenter en seconde session le-s module-s en échec		Selon critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite repris sur la grille d'avaluation	Validation par la participation		
Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus								

SYNTHESE EVALUATIONS MSANI																			
SAVOIRS-THEORIE														SAVOIR-FAIRE / PRATIQUE		DELIBERATION			
ECRIT														ORAL		CS 022		Code (Cf. chap 6 C. Ch.)	
CS 011	CS 012	CS 013	CS 021**	CS 031**	CS 041	CS 042			CS 024		Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session		Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session						
Min. A à chaque module évalué. Si échec, représenter en seconde session les modules en échec														Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session		Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session		Code (Cf. chap 6 C. Ch.)	
1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.		

6.1 Délai d'organisation des évaluations

1. Evaluation certificative des Savoir-faire / épreuve « Pratique »

- La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation.
- Tout déplacement ou report doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.
- Elle peut être organisée en même temps que l'évaluation théorique écrite et orale.
- Le délai entre la 1ère et la 2ème session est de minimum 1 mois.

2. Evaluation certificative des Savoirs / épreuve « Écrite » et épreuve « Orale »

- La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation.
- Tout déplacement ou report doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.
- Elle peut être organisée en même temps que l'évaluation pratique.
- Le délai entre la 1ère et la 2ème session est de minimum 15 jours.

6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Présences aux cours

Les conditions d'accès aux évaluations finales concernant les présences aux cours sont les suivantes :

- 100% de présence à l'ensemble des modules de formation,

- ~~80% de présence aux modules pratiques,~~

Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.

Les motifs, les raisons des absences ne sont pas prises en considération car celles-ci sont de même valeur quant aux conséquences qu'est l'absence !

L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si la blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.

« Capitalisation » des modules :

- Le quota de présence aux modules de cours décrit ci-dessus doit se réaliser au maximum en l'espace de deux éditions consécutives de formation Moniteur Sportif Animateur Généraliste en sports équestres. Les modules de cours suivis peuvent être capitalisés pour l'édition suivante.
- Passé ce délai le candidat doit dès lors s'inscrire à une nouvelle formation « Moniteur Sportif Animateur Généraliste en sports équestres » puisque le principe de « capitalisation » des modules ne s'applique plus.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Le candidat ne sera pas admis aux évaluations, ni délibéré.

- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions. En cas de valorisation des cours suivis lors de la formation suivante, il n'y a pas de remboursement.

6.3 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est envoyée par voie officielle écrite (par voie recommandée ou pas), par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, etc.) est envoyée par voie officielle écrite (par voie recommandée ou pas), par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.

6.4 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1ère ou seconde session) sera considéré comme absent.
- Tout candidat considéré comme absent sera automatiquement « ajourné » en seconde session d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé ».
- Tout candidat peut justifier d'une absence par édition d'évaluation. Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation.
- Les coordonnées de la personne de contact à prévenir sont communiquées au point 1.1 - Informations concernant l'opérateur de formation.
- Modalités de la communication de justification d'absence : courriel + justificatif d'absence (CM, attestation d'employeur, ...).
- Délai de communication de cette demande de justification d'absence : 2 jours ouvrables après la date de l'édition d'évaluation.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'accès à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.5 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- comprend deux sessions d'évaluations, tant pour l'évaluation théorique que pratique, avec, pour chaque session, un jury de délibération de l'AG Sport.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences minimales de réussite lors de la première session. Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de chaque session d'évaluation.

Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.6 Contenus et exigences des évaluations

Comme précisé au point 6.1, les évaluations sont organisées et structurées en 2 parties qui sont les suivantes :

1. Champs des Savoirs
 - A. épreuve « Écrite »
 - B. épreuve « Orale »
2. Champs des Savoir-faire / épreuve « Pratique »

Les contenus et les exigences sont les suivants :

1. Evaluation certificative des Savoirs

Épreuve écrite :

Elle concerne les modules CS011, CS012, CS013, CS021, CS031, CS041, CS042.

Cette évaluation théorique est réalisée en 2 heures d'examen écrit via un questionnaire à choix multiple (QCM) et questions ouvertes pour les modules CS021 et CS 031.

Une table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application pour chacun des modules concernés. Le détail pour chaque module concerné se trouve dans les fiches ECTS au chapitre 4.

- Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** à chaque module.
- Si échec, représenter en seconde session le-s module-s en échec.

- Si le candidat échoue à la 2ème session, il devra se réinscrire au(x) module(x) en échec, avant de pouvoir représenter une évaluation.

SAVOIRS-THEORIE													
ECRIT													
CS 011		CS 012		CS 013		CS 021**		CS 031**		CS 041		CS 042	
Min. A à chaque module évalué. Si échec, représenter en seconde session les modules en échec													
1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.

Épreuve orale :

Elle concerne les modules CS024

Le candidat présente un projet ou un jeu (existant ou inventé), qu'il pourrait utiliser pour l'accueil des cavaliers ou l'animation des séances théoriques.

Il a 10 minutes pour le présenter et le défendre devant le Jury.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous la fiche ECTS du module dans la section 4. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance.

- Exigence minimale de **réussite** : Cfr. Règles reprises sur la grille d'évaluation
- Si échec, le candidat doit représenter l'évaluation en seconde session.
- Si le candidat échoue à la 2ème session, il devra se réinscrire au module en échec, avant de pouvoir représenter une évaluation.

SAVOIRS-THEORIE	
ORAL	
CS 024	
Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session	
1ère sess.	2ème sess.

2. Evaluation certificative des Savoir-faire

Cette évaluation correspond à l'évaluation du module CS 022.

L'évaluation pratique est accessible aux candidats, même s'ils n'ont pas réussi l'évaluation théorique.

Conformément aux détails et précisions mentionnées dans les fiches ECTS du chapitre 4 :

Le candidat doit remettre au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (6). Ce fichier servira de plus-value ou de moins-value, lors de l'évaluation de la note d'ensemble. Le candidat anime ensuite une leçon aux écuries et une à la longe, choisies parmi les thèmes repris dans la liste établie.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance

- Exigence minimale de réussite : Cfr. Règles reprises sur la grille d'évaluation
- Si échec, représenter en seconde session.
- Si le candidat échoue à la 2ème session, il devra se réinscrire au module en échec, avant de pouvoir représenter une évaluation.

SAVOIR-FAIRE / PRATIQUE	
CS 022	
Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session	
1ère sess.	2ème sess.

6.7 Règlements des évaluations

SYNTHESE EVALUATIONS MSANI																			
SAVOIRS-THEORIE														SAVOIR-FAIRE / PRATIQUE		DELIBERATION			
ECRIT														ORAL		CS 022		Code	
CS 011	CS 012	CS 013	CS 021**	CS 031**	CS 041	CS 042	CS 024		CS 022		Code								
Min. A à chaque module évalué. Si échec, représenter en seconde session les modules en échec														Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session		Critères d'évaluation et règles pour seuil de réussite cf. grille d'avaluation Si échec, représenter en seconde session		(Cf. chap 6 C. Ch.)	
1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.	1ère sess.	2ème sess.		

Comme expliqué dans le point précédent, et comme l'illustre le tableau synthèse ci-dessus, le candidat doit valider chacune des évaluations suivantes de façon isolée :

- Evaluation certificative des Savoir-faire
- Evaluation certificative des Savoirs
 - Épreuve écrite
 - Épreuve orale

Chaque candidat ayant accès aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session

6.8 Constitution du jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le jury est composé au moins d'un membre, au choix parmi cette liste :

- un chargé de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative;
- un chargé de cours non intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative ;
- un membre désigné par la Commission Pédagogique Mixte et avec une voix délibérative;
- le Conseiller Pédagogique et avec une voix délibérative;

Le Conseiller Pédagogique et les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

Le Conseiller Pédagogique est automatiquement mis en copie des rapports de délibération.

6.9 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération et conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.10 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Par conséquent, même les décisions favorables sont soumises à cette obligation.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

Première session

Motivation		Code	X
Réussite	Réussite de plein droit en première session car : - Exigences minimales de réussite atteintes pour tous les modules de formation	Réu1.1	
	Réussite en première session après délibération malgré un (1) seul échec à un module : - L'échec unique n'a pas de répercussion sur la pratique professionnelle <u>et</u> - Exigences minimales de réussite atteintes pour tous les autres modules de formation	Réu1.2	
Ajournement	Ajournement en deuxième session avec l'obligation de représenter le.s module.s en échec car : - Exigences minimales de réussite non-atteintes pour tous les modules de formation - Les modules concernés et devant être représentés sont : ...	A1.1	
	Ajournement en deuxième session pour absence non justifiée aux évaluations : - Examen complet à refaire	A1.2	
	Ajournement en deuxième session pour 2 absences aux évaluations même si justifiée : - Examen complet à refaire.	A1.3	
Refus	Refus car fraude à une évaluation : - Une année de suspension avant nouvelle possibilité de présentation de l'évaluation	Ref1.1	
	Refus car abandon de la formation.	Ref1.2	

Deuxième session

Motivation		Code	X
Réussite	Réussite de plein droit en deuxième session car : - Exigences minimales de réussite atteintes pour tous les modules de formation	Réu2.1	
	Réussite en première session après délibération malgré un (1) seul échec à un module car: - L'échec unique n'a pas de répercussion sur la pratique professionnelle et - Exigences minimales de réussite atteintes pour tous les autres modules de formation	Réu2.2	
Refus	Refus en deuxième session car - Exigences minimales de réussite non-atteintes pour tous les modules de formation - Les modules concernés sont : ...	Ref2.1	
	Refus en deuxième session pour absence non justifiée aux évaluations	Ref2.2	
	Refus en deuxième session pour 2 absences aux évaluations même si justifiée	Ref2.3	
	Refus car fraude à une évaluation : - Une année de suspension avant nouvelle inscription à une formation	Ref2.4	
	Refus car abandon de la formation.	Ref2.5	

6.11 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.12 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat doit être informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou recommandé) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Il peut être prudent et conseillé pour les candidats ajournés ou refusés d'envoyer les résultats motivés par courrier recommandé.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.13 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹⁰ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

¹⁰ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES/D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹¹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Animateur Généraliste en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »

¹¹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur

Initiateur

Éducateur

Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹²

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le .../.../...

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹³ : VAF.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable

Favorable

Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹²La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹³ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ¹⁴	Intitulé du module / du cours ¹⁵	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS011_Xxxxx							
CS031_Xxxxxx							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

¹⁴ Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci

¹⁵ Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme reprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA...)

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en tant que Moniteur Sportif Animateur en sports équestres en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAFE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAE »

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Tél. : GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur Initiateur Éducateur Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹⁶

Je soussigné *déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.*

Fait à le .../.../.... Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../... Numéro de dossier¹⁷ : VAE.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable Favorable Partiellement

favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹⁶ La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁷ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS011_Xx xxx								
2	CS031_Xx xxx								
3	...								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;

- o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Les frais de procédure s'élèvent à 75€

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Mademoiselle Alison FRAINKIN

Rue de la Pichelotte 11

5340-Gesves

Alison.fraikin@lewb.be

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de VAFE peuvent être introduites toute l'année. Le dossier sera traité dans les 3 mois suivant la réception.

La commission pédagogique mixte ne pourra être tenue responsable d'un non-traitement d'un dossier avant une formation si le délai de 3 mois n'est pas respecté.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MSTrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

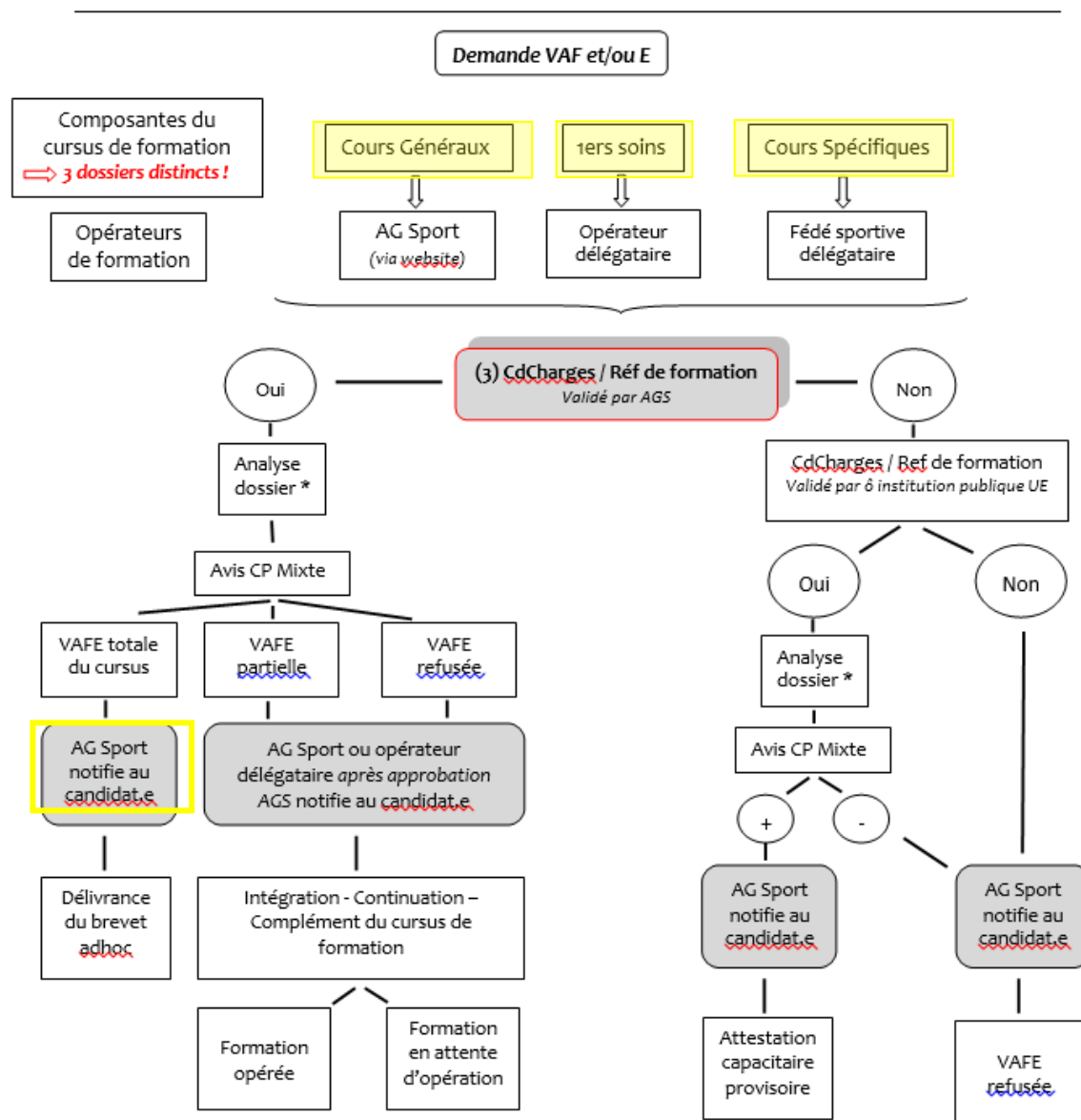
Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

**Synthèse des diplômes, brevets, certifications (Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique)
donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

	Module		Titres et qualifications	Année de délivrance
	Code	Nom		
Théma 1	CS011	Organisation des sports équestres belges	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS012	Les brevets LEWB	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS013	Notions élémentaires du principe de responsabilité du Moniteur	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
Thématique 2	CS021	Découverte de la pédagogie en équitation : aspects théoriques	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS022	Méthodologie et didactique de l'initiation à l'équitation : aspects pratiques	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS023	Visualisation d'une reprise de plusieurs cavaliers	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS024	Outils d'animation	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
Thématique 3	CS031	Sciences Equestres : les fondamentaux techniques en équitation de base	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS032	Transmission des connaissances de base de l'hippologie	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS033	Utilisation et entretien des harnachements	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
Thématique 4	CS041	Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS042	Notions de base de la psychologie du cheval	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
Thématique 5	CS051	Intégration à la vie du centre équestre	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après
	CS052	Entretien des installations	Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues	1974 et après + 2000 et après pour form. cont.
			Moniteur Sportif Initiateur en équitation	2013 et après

Moniteur Sportif en équitation Niveau 1 ou 2 ou 3 + formations continues / 1974 et après + 2000 et après pour form continues		Moniteur Sportif Initiateur en équitation (2013 et après)	
Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	

7.9 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours »).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

